Sépultures d'importance historique

(Décret du GW 6 mars 2009 – Art 1232-29)

Formulaire de renseignements

Cadre réservé au Service public de Wallonie (SPW)

☐ Monument à préserver dans son emplacement

☐ Monument à préserver dans son emplacement à revendre ou réaffectation communale

☐ Monument à préserver mais qui peut être déplacé en zone conservatoire

Date : 22/09/2021
Gestionnaire public : Commune de Habay
Adresse : Rue du châtelet, 2 – 6720 Habay
Code INS : 85046

Personne de contact (nom + tel./courriel) :

WIDART Sébastien (historien et responsable des archives communales) : 0494 35 45 07

BARTHELEMY Olivier (échevin des cimetières) : 0496 69 48 88

Statut de la sépulture : ☒ *Privée* ☐ *Revenue en propriété communale*

DESCRIPTION DU MONUMENT

a. Type :
☐ Dalle ☐ Croix ☐ Stèle ☐ Chapelle ☐ Mausolée ☐ Calvaire communal ☐ Morgue
☒ Autre : Sarcophage

b. Cimetière : Habay-la-Neuve | **Situation dans le cimetière/parcelle :** P1R1160

c. Concédé ☐ | **Champ commun** ☐ | **d. Pleine terre** ☐ | **Caveau** ☒

e. Matériaux :
☒ Petit-granit (pierre bleue) ☐ Marbre ☐ Ciment/béton ☐ Fonte ☐ Plastique ☐ Bois
☐ Autre : …….

f. Etat de la sépulture :
☒ Très bon état ☐ Mauvais état ☐ Délabré ☐ Instable

NOM : PREVOTET-NEPPER-GASS
FAMILLE : PREVOTET-NEPPER-GASS

EPITAPHES, DEVISES, DATES DE NAISSANCE/DÉCÈS ET AUTRES INFORMATIONS VISIBLES

Epitaphe (marbre, à gauche) :

EMILE
PREVOTET
ÉPOUX DE
CATHERINE
NEPPER
1871-1945

Epitaphe (marbre, à gauche) :

JEAN GASS
FUSILLÉ EN HÉROS
1919-1943

Epitaphe (pierre bleue, en bas) :

PIERRE ARSENE NEPPER LEUR FILS
NÉ À HABAY-LA-NEUVE FUSILLÉ
PAR LES ALLEMANDS DANS LA TRISTE DOULEUR
DU 12 AOÛT 1914 À L'ÂGE DE 37 ANS

CONCESSION À PERPÉTUITÉ

SIGNATURE(S) (ARCHITECTE/ENTREPRENEUR/TAILLEUR/CARRIER)

/

Intérêt : ☒Historique ☐Artistique ☐Social ☐Technique ☐Paysager ☐Autre : ……..
Explication : Victime civile (1ère GM)

REMARQUES/RECHERCHES HISTORIQUES

Jean GASS est un Résistant qui a été arrêté avec Cyrille GAVROY et Victor THIRY (tous deux également de Habay-la-Neuve), condamnés à mort le 19 juin 1943 par le tribunal de l'Oberfelkommandantur d'Arlon, et fusillés le 7 juillet 1943 à 6:05 par les Allemands (lieu non révélé).

PHOTOS DE LA SÉPULTURE

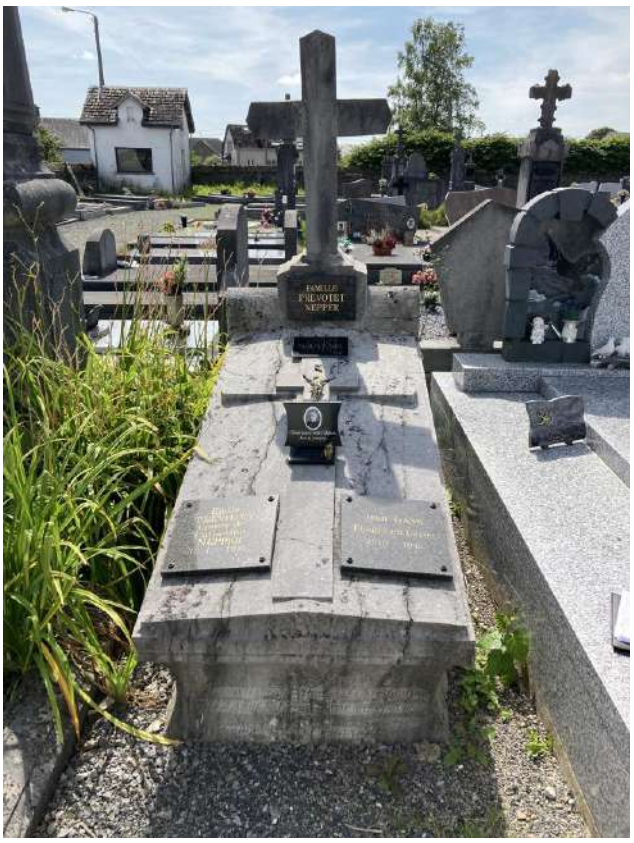

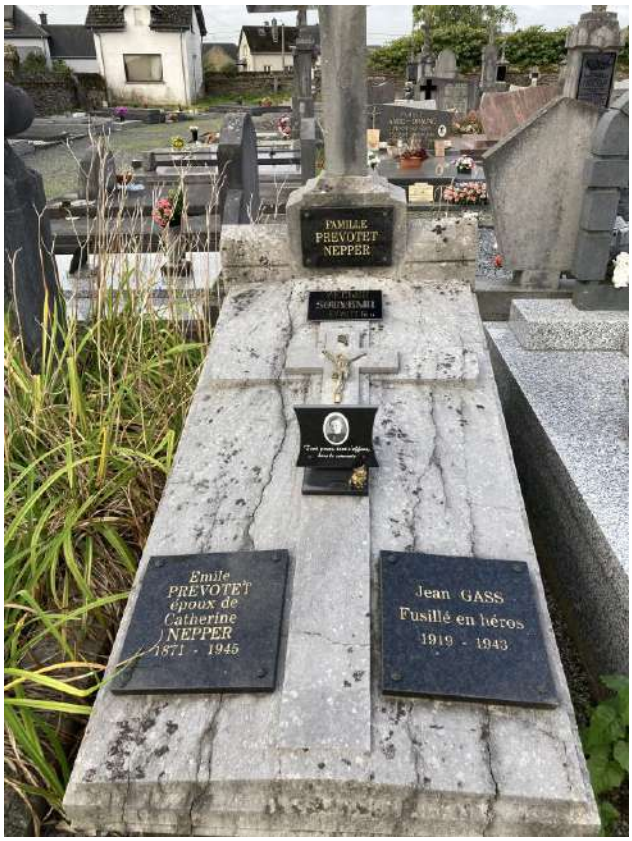

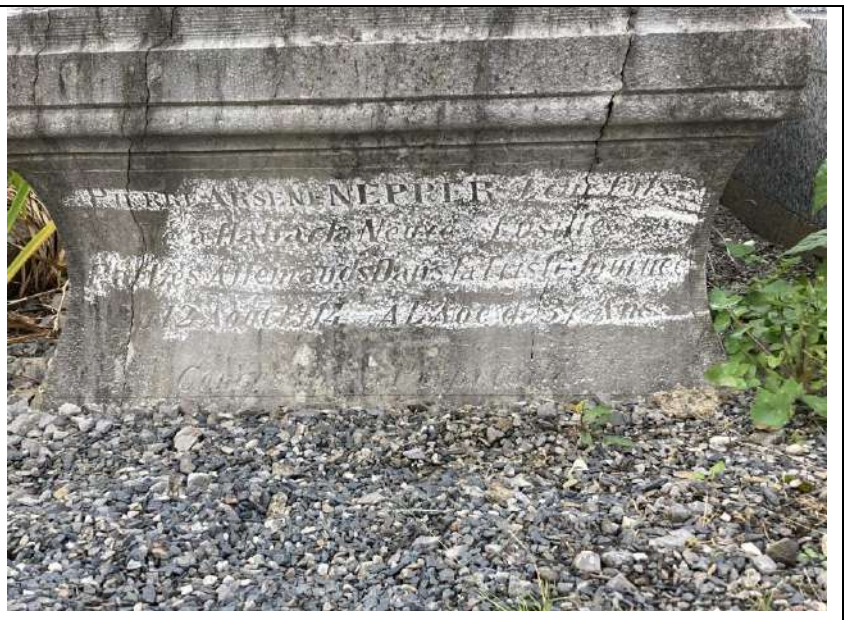

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES PERSONNES CONCERNÉES

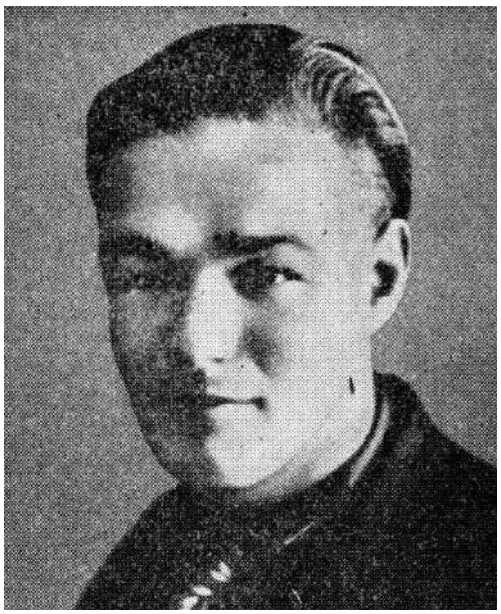

Photo de Jean GASS
(Archives du Centre de Recherche du Pays de Habay © Commune de Habay)

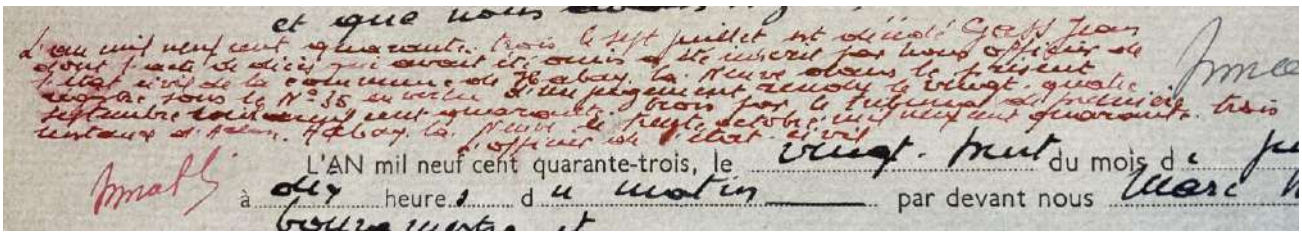
et que nous avons ...
L'an mil neuf cent quarante-trois le sept juillet est décédé Gass Jean
dont l'acte de décès qui avait été omis a été inscrit par nous officier de
l'état civil de la commune de Habay-la-Neuve dans le présent
registre sous le N° 35 en vertu d'un jugement rendu le vingt-quatre
septembre mil neuf cent quarante-trois par le tribunal de première
instance d'Arlon. Habay-la-Neuve le trente octobre mil neuf cent quarante-trois
L'officier de l'état civil
L'AN mil neuf cent quarante-trois, le vingt-huit du mois de ju
à dix heures du matin par devant nous Marc
bourgmestre et

Acte de décès de Jean GASS (Registres de la Commune de Habay-la-Neuve © Commune de Habay)

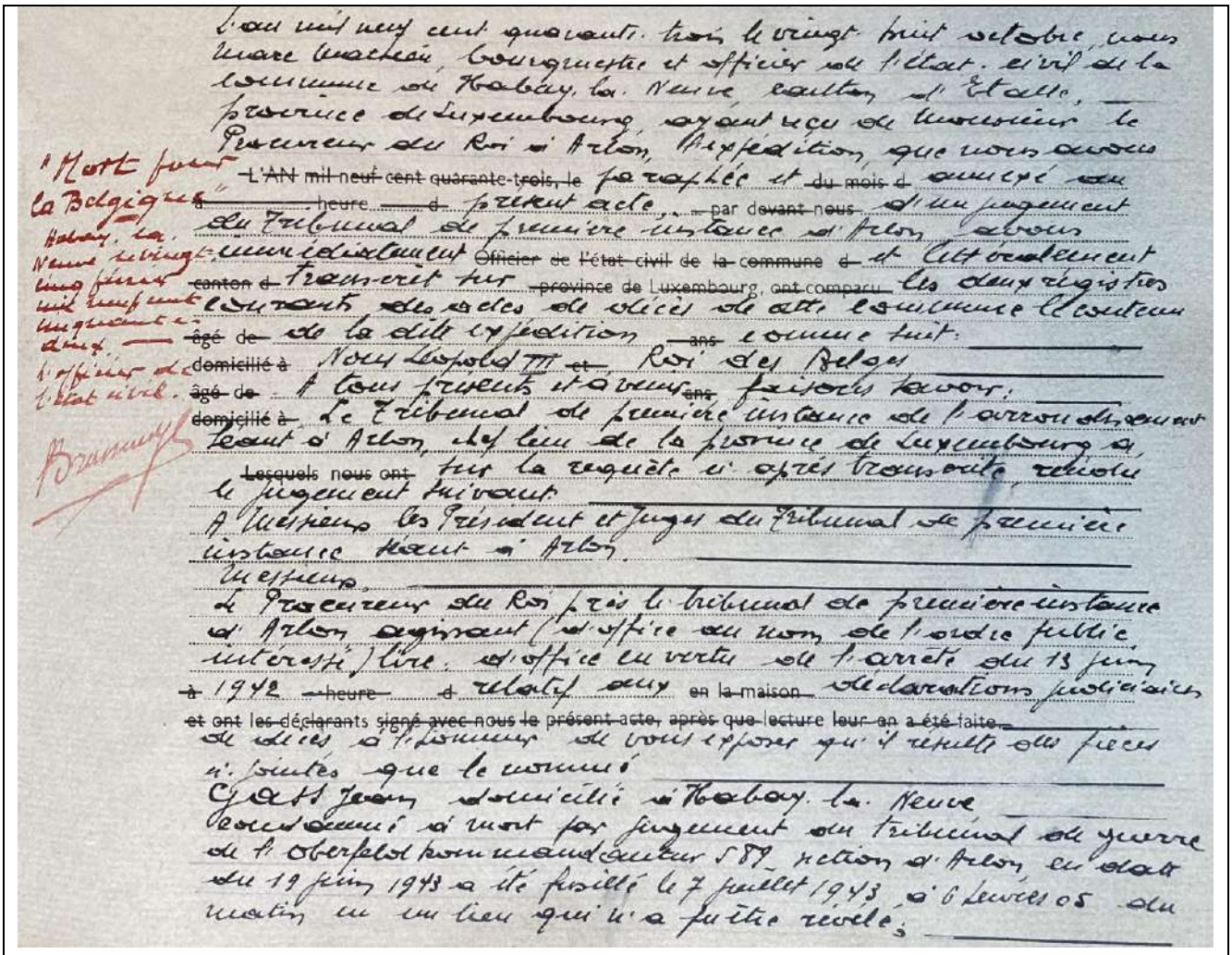

L'an mil neuf cent quarante-trois le vingt-huit octobre, nous
Marc Mathieu, bourgmestre et officier de l'état civil de la
commune de Habay-la-Neuve, canton d'Etalle,
province de Luxembourg, ayant reçu de Monsieur le
Procureur du Roi à Arlon, l'expédition, que nous avons
~~L'AN mil neuf cent quarante-trois, le~~ paraphée et ~~du mois d~~ annexé au
~~à~~ ~~heure~~ ~~d~~ présent acte, ~~par devant nous~~ d'un jugement
du Tribunal de première instance d'Arlon, avons
immédiatement ~~Officier de l'état civil de la commune d~~ et littéralement
~~canton d~~ transcrit sur ~~province de Luxembourg, ont comparu~~ les deux registres
courants des actes de décès de cette commune le contenu
~~âgé de~~ de la dite expédition ~~ans~~ comme suit:
~~domicilié à~~ Nous Léopold III ~~et~~ Roi des Belges
~~âgé de~~ A tous présents et à venir ~~ans~~ faisons savoir:
~~domicilié à~~ Le Tribunal de première instance de l'arrondissement
séant à Arlon, chef lieu de la province de Luxembourg a,
~~Lesquels nous ont~~ sur la requête ci-après transcrite, rendu
le jugement suivant:
A Messieurs les Président et Juges du Tribunal de première
instance séant à Arlon.
Messieurs,
Le Procureur du Roi près le tribunal de première instance
d'Arlon agissant (d'office au nom de l'ordre public
intéressé) lire: d'office en vertu de l'arrêté du 13 juin
~~à~~ 1942 ~~heure~~ ~~d~~ relatif aux ~~en la maison~~ déclarations judiciaires
~~et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite~~
de décès à l'honneur de vous exposer qu'il résulte des pièces
ci-jointes que le nommé
GASS Jean domicilié à Habay-la-Neuve
condamné à mort par jugement du tribunal de guerre
de l'Oberfeldkommandantur 589 section d'Arlon, en date
du 19 juin 1943 a été fusillé le 7 juillet 1943 à 6 heures 05 du
matin en un lieu qui n'a pu être révélé;

"Mort pour la Belgique"
Habay-la-Neuve le vingt-cinq février mil neuf cent cinquante-deux.
L'officier de l'état civil.
Brassinne

Acte de décès de Jean GASS (Registres de la Commune de Habay-la-Neuve © Commune de Habay)